

8 Société et Culture

Enseignement supérieur/Entretien avec la ministre sortante...

...Denise Mekam'ne Edzidzie : "la revalorisation des droits universitaires dans les établissements d'enseignement supérieur est une résolution issue des travaux de réflexion que j'ai initiés"

Propos par Issa IBRAHIM & F.B.E.M.

Libreville/Gabon

Dans cette interview exclusive, le membre du gouvernement désormais en charge de la Santé, dresse le bilan de l'année académique, donne les raisons de la réévaluation des frais d'inscription et d'écologie et aborde bien d'autres sujets

L'UNION. Madame le ministre d'Etat, quel bilan dressez-vous de l'année académique qui s'achève ?

DENISE MEKAM'NE EDZIDZIE : "C'est une année globalement positive, au regard des difficultés multiformes auxquelles sont confrontés les établissements publics d'enseignement supérieur. Hormis quelques rares cas, tous les établissements ont pu boucler leurs programmes et organiser les examens de fin d'année. Au retour des vacances, en septembre, les derniers établissements tiendront leurs examens. D'autres finaliseront leurs enseignements et leurs examens de fin d'année. Compte tenu de ces disparités, l'année académique 2017-2018 se fera progressivement, avec décembre 2017 comme période-butoir"

Votre récente décision de réévaluer les frais d'inscription et d'écologie au Supérieur provoque des grincements de dents. Ne craignez-vous pas que cette mesure puisse cristalliser la colère des étudiants à la prochaine rentrée académique ?

- La revalorisation des droits universitaires dans les établissements d'enseignement supérieur, dès la prochaine rentrée académique, est une résolution issue des travaux de réflexion que j'ai initiés et qui ont réuni autour d'une table, responsables d'établissements, syndicats, administration centrale, avec pour objectif de proposer des mesures à même d'améliorer le fonctionnement des universités et grandes écoles. Mesures qui ont été présentées, le 02 mars 2017, devant un Conseil présidentiel dédié. Parmi ces mesures, celle relative au relèvement des droits universitaires a été unanimement adoptée, notamment par la Conférence des recteurs et autorités académiques de notre pays. Cette mesure répond, à la fois, à un principe et à une réalité. Sur le principe, il convient de rappeler que la Loi n°21/2000 du 10 janvier 2001 déterminant les principes fondamentaux de l'enseignement supérieur en République gabonaise indique, en son article 13, que l'accès à l'enseignement supérieur est subordonné au paiement de droits universitaires constitués de frais d'inscription et d'écologie. A ce jour, seuls les frais d'inscription étaient perçus par les établissements. L'augmentation annoncée résulte, en fait de la stricte application de la loi. Sur les 50 000 F. CFA appliqués pour le cycle Licence, 15 000 F sont consacrés aux frais d'inscription et 35 000 F. CFA aux frais d'écologie. La même décomposition prévaut pour le Master, où les frais sont de 75 000 F. CFA et le Doctorat à 100 000 F. CFA. La réalité est que, en dépit du soutien de l'Etat, les établissements d'enseignement supérieur sont confrontés à des charges de fonctionnement en augmentation exponentielle, alors même que les dotations budgétaires étatiques connaissent une baisse constante. Pour limiter le déficit causé par cette évolution contrastée, il apparaît nécessaire d'augmenter la contribution des fonds propres au budget des établissements. D'ailleurs, la réflexion se poursuit, aux fins d'examiner toutes les opportunités de diversification des fonds propres des établissements, car il faut se rendre à l'évidence, que l'Etat n'a plus les moyens d'antan, qui permettaient de couvrir tous les besoins de nos universités et grandes écoles. Cette décision ne devrait donc pas cristalliser la colère des étudiants dans la mesure où tout ce qui est fait va dans le sens d'améliorer leurs conditions d'études. Des dispositions seront prises pour accompagner ce mouvement de réformes, notamment la gratuité d'accès au réseau internet, la suppression du système d'achat obligatoire des fascicules, la réforme des conseils d'administration qui verront leur rôle renforcé pour s'assurer de la bonne utilisation des fonds, etc.

Plusieurs observateurs estiment que cette réévaluation des frais aurait dû être précédée d'une amélioration de l'offre universitaire, aussi bien sur le plan infrastructurel que pédagogique. A quelle plus-value peuvent alors s'attendre les étudiants en contrepartie ?

- C'est précisément au regard de la situation actuelle de nos universités et grandes écoles que nous avons été amenés à réexaminer la question des droits universitaires. Leur relèvement devrait s'accompagner d'une amélioration des conditions d'études, notamment le renforcement des centres de documentation matérielle et immatérielle. L'on pourrait aussi imaginer que les établissements réalisent de menus investissements, comme par exemple, l'aménagement des salles de cours sans toujours attendre l'intervention de l'Etat. Sur le plan infrastructurel, et en liaison avec le Centre national des œuvres universitaires (Cnou), les étudiants bénéficieront, à la rentrée académique 2017-2018, d'un wifi fonctionnel et verront la reprise des activités dans tous les restaurants universitaires, ainsi que la réouverture progressive du campus de l'Université Omar



Photo : Ariside Moussavou

Denise Mekam'ne, ministre sortant de l'Enseignement supérieur : "C'est une année globalement positive".

Bongo avec, dans un premier temps, la mise à disposition de deux bâtiments achevés sur les six actuels.

Des travaux ont été entamés à l'UOB il y a près de deux ans. A quand la livraison de ces différents chantiers ?

- Les efforts de modernisation des établissements universitaires entamés en 2015 par le gouvernement ont permis la livraison définitive de la climatisation de deux amphithéâtres de grande capacité à l'UOB et à l'Enset, des plateaux sportifs et le Wifi de l'UOB, l'acquisition d'équipements des centres médicaux et de nombreux autres équipements qui concourent à l'amélioration des conditions de vie des étudiants. Nous suivons avec attention la question des Voiries et réseaux divers (VRD) de l'UOB, qui est très importante, ainsi que l'achèvement de la réhabilitation des réseaux électriques et de la clôture d'enceinte de l'UOB.

L'Université des sciences et techniques de Masuku (USTM) a également connu une longue grève l'an passé pour les mêmes causes ou presque. Les étudiants réclamaient de meilleures conditions d'études. Ce problème a-t-il été évacué ?

- Les étudiants de l'USTM ont principalement évoqué l'amélioration des services au centre médical et l'ouverture du restaurant universitaire. Sur le premier point, à la faveur, d'une part, d'un partenariat entre le CNOU et la CNAMGS et, d'autre part, grâce à une convention entre le CNOU et l'Office pharmaceutique national (OPN), des avancées significatives vont être perceptibles dès la prochaine rentrée académique. Sur le second point, le restaurant universitaire ouvrira ses portes en octobre 2017.

La restauration universitaire reste également un goulot d'étranglement depuis la résiliation du contrat liant l'Etat à Sodexo. Mme le ministre, comment fera-t-on pour manger dans les universités et grandes écoles l'an prochain ?

- La convention avec Sodexo a vécu. Lors du Conseil présidentiel de mars 2017, il a été proposé que le CNOU, établissement public en charge de ces questions, s'implique davantage dans le service public de restauration. Cette participation devrait engendrer une revalorisation du prix du ticket restaurant, qui passerait de 150 FCFA à 500 FCFA, avec une option pour 1.000 FCFA (prestations supplémentaires). L'objectif visé ici est la pérennisation d'une prestation de qualité à destination des étudiants. Les discussions et échanges entre les responsables de cet établissement public et les mutuelles étudiantes dans les différents établissements ont permis la mise en application de ce nouveau tarif et le service a pu être fait dans toutes les grandes écoles publiques. Le tour reviendra donc aux trois universités publiques, dès le mois d'octobre prochain, à la faveur de l'ouverture des restaurants. Il est à noter que le gouvernement a réalisé l'acquisition de nouvelles batteries de cuisine pour tous ces établissements. Ces équipements viennent d'être réceptionnés par le CNOU.

Venons-en à vos partenariats avec les établissements universitaires privés, dans le cadre de l'accueil des étudiants boursiers. Un partenariat aujourd'hui marqué par des impayés de l'Etat vis-à-vis de ces structures. Cette situation va-t-elle perdurer l'année prochaine ?

- Il convient avant tout d'indiquer que les établissements universitaires privés participent, au même titre que ceux du public, à la formation de la jeunesse gabonaise, d'autant plus qu'ils proposent généralement des types de formation peu ou pas du tout dispensés dans le public. Certains de ces établissements nous donnent grandement satisfaction. Notre volonté est de les aider à améliorer leur gestion administrative et pédagogique. D'où les inspections que nous venons d'effectuer à Libreville et Owendo. Elles seront étendues à l'intérieur du pays, dès que les moyens le permettront, en attendant la mise en place de l'Agence nationale d'assurance qualité dont la création est en cours. Il y a quelques années, le Gabon a noué des partenariats avec certains de ces établissements pour l'accueil de nos boursiers. Mais les difficultés actuelles de l'Etat nous ont conduits à réduire et même suspendre l'orientation de nouveaux boursiers vers ces struc-

tures, en attendant d'apurer la totalité de notre dette qui est en cours de traitement. Dans tous les cas, la commission technique, seule compétente en cette matière, décidera de l'opportunité d'orienter ou non de nouveaux boursiers dans les établissements privés.

Si oui, quid du paiement de cette dette ? Si non, où caser tous ces étudiants, dont plus de 25 mille nouveaux bacheliers, quand on sait que l'UOB et bien d'autres établissements publics n'ont plus une aussi grande capacité d'accueil ?

- Certes, les structures d'accueil dans les établissements publics sont largement dépassées depuis des années. Pour autant, toutes les mesures sont prises pour l'accueil de nouveaux étudiants dans nos établissements d'enseignement supérieur public, notamment à l'UOB pour laquelle un travail est en cours, afin d'examiner toutes les possibilités de son désengorgement. Pour la prochaine année académique, il y est attendu près de 8000 nouveaux étudiants, qui viendront s'ajouter aux 23 000 déjà inscrits. Chaque année, les responsables d'établissement et leurs équipes redoublent d'imagination pour organiser, au mieux, leurs activités académiques dans ce contexte de forte tension infrastructurelle. L'occasion m'est ainsi offerte de leur renouveler mes félicitations et tous mes encouragements pour les efforts qu'ils consentent dans la gestion quotidienne de leurs établissements.

Mme le ministre, va-t-on également continuer à octroyer automatique la bourse à tous les bacheliers, ou revenir aux critères d'éligibilité d'antan, comme préconisé lors du Conseil supérieur sur l'Enseignement ?

- Il faut saluer la décision du président de la République, dès sa prise de fonction en 2009, d'assouplir les conditions d'accès à la bourse pour les nouveaux bacheliers. Il s'agissait d'un acte de solidarité nationale, qui a permis à un nombre croissant de nos jeunes compatriotes de poursuivre leurs études supérieures localement ou à l'étranger, dans de biens meilleures conditions. Mais aujourd'hui, ce système a produit des effets pervers et révéler certaines limites de nature à menacer sa durabilité. C'est pour cette raison qu'une réflexion est en cours pour voir comment allier solidarité sociale, performance académique et durabilité financière. Il s'agit donc de rendre plus efficace ce système.

Le concours d'entrée à l'ENS soulève ces dernières années de vives controverses. Comment rassurer tout le monde, Madame le ministre ?

- Il faut savoir qu'il y a deux types de concours d'entrée à l'ENS : le concours externe et interne. Le premier, qui s'adresse aux étudiants titulaires d'un baccalauréat ou d'une Licence, est organisé directement par l'ENS, tandis que le second concerne des fonctionnaires de l'Education nationale, soucieux de progresser dans leurs carrières. Celui-ci est organisé par leur ministère de tutelle, c'est-à-dire le ministère de l'Education nationale et de l'Education civique. C'est ce concours interne qui a fait l'objet, ces derniers temps, de controverses, du fait qu'il n'ait pas été organisé depuis quelques années, pour des raisons qui ne peuvent être trouvées qu'au ministère de l'Education nationale. Quant au concours externe, il est régulièrement organisé par l'ENS, et ne pose aucun problème. Je ne suis donc pas la personne indiquée pour donner des assurances au sujet du concours interne d'entrée à l'ENS, même si notre département ministériel reste impliqué, au moins sur la question des capacités d'accueil.

Votre mot de fin, Madame le ministre d'Etat

- Je voudrais conclure en indiquant que le relèvement des droits universitaires ne doit pas être considéré de façon isolée. Cette mesure s'inscrit dans un train de réformes cohérentes et intégrées, qui visent un seul objectif, celui d'améliorer le fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur publics. Pour y parvenir, il convient d'agir sur deux leviers : la modernisation de la gouvernance universitaire et l'amélioration de la situation financière des établissements. La modernisation appelle la réactualisation du cadre réglementaire. Ce qui nous a conduits à proposer un statut-type des universités et un statut-type des grandes écoles. Elle appelle également l'instauration d'un management de projet. Désormais, tous ceux qui aspirent à la fonction de recteur ou de directeur général de grande école doivent soumettre un projet institutionnel devant leur conseil d'administration. Lequel proposera trois noms à l'autorité de nomination qui en retiendra un seul. Au plan financier, nous voulons réduire les charges de fonctionnement des établissements, en révisant à la hausse le volume horaire statutaire des enseignants-chercheurs pour les rapprocher des taux pratiqués dans l'espace Cames, et rationaliser les recrutements de permanents et de vacataires, qui ont un fort impact sur les honoraires professionnels. De même, tout chercheur du secteur public, en tant qu'agent de l'Etat, sera soumis à un volume horaire statutaire annuel d'enseignement de 50 heures, applicable en cas de sollicitation par un établissement public d'enseignement supérieur. L'université gabonaise se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. Du succès ou non de ces mesures peut en dépendre le destin.